

## DÉLIBÉRATION N° 028 / 2022

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 06/04/2022

#### COMMUNE DE SAINT-PAUL DE FENOUILLET

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de Saint-Paul de Fenouillet se sont réunis en session ordinaire en salle du conseil municipal à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BAYONA, Maire.

Date de la convocation : le mercredi 30 mars 2022

Date d'affichage de la convocation : le mercredi 30 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 19 élus,

Dont 13 présents, 2 absents excusés avec pouvoir, 4 absents excusés, SOIT 15 VOTANTS PRESENTS et REPRESENTES.

Membres présents : 13 élus

Jacques BAYONA, Audrey GIRAUD, Francis FOULQUIER, Anne JIMENEZ, Jean-François DIAZ, Christiane DURAND Louis CORTES, François PUIG, Thierry FAYT, Philippe ROITG, Jean-Luc LLANES, Véronique OLIVE, Vanessa JOMOTTE,

Membres absents ayant donné pouvoir : 2 élus

Cécile DUPUY donne pouvoir à Audrey GIRAUD

Stéphanie LABOUREUR donne pouvoir à Francis Foulquier

Membre absent excusé : 4 élus

Bruno DENEUVILLE, Françoise SATET, Jean-François BOURRAT, Guy NORMAND

Madame Véronique OLIVE est élue secrétaire de séance.

La séance commence à 18 h 30

#### AFFAIRE 6 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant

le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Le compte de gestion est voté par le conseil municipal. Son vote intervient avant celui du compte administratif.

Monsieur le maire de Saint Paul de Fenouillet

Informe l'assemblée que le Comptable a établi et remis son compte de gestion 2021 qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif de celui de la commune.

Précise que ce document est en stricte concordance avec le compte administratif 2021 de la commune et le soumet donc au vote de l'assemblée délibérante conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Mme la trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis en 2021 et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés en 2021, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré par un vote à mains levées, A L'UNANIMITE, des membres présents et représentés,

DÉCLARE que le compte de gestion établi pour l'exercice 2021 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

APPROUVE le compte de gestion 2021 dressé par le Comptable public.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Saint Paul de Fenouillet,

Jacques BAYONA.

